

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2024/S03/D06****Séance du 9 avril 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Nelly BREIL, Anne-Marie TRINQUIER, Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Vanessa DONNAY (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE).

Mme Sandra BAQUÉ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS

Afin d'optimiser la réalisation de ses missions et pour l'exercice de son fonctionnement, le CCAS bénéficie d'une subvention communale annuelle versée par la commune d'Os-Marsillon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2024, une participation financière sous forme de subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 2 500.00 €,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
Membres présents : 14
Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 4 avril 2024
Affichage le 9 avril 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

